

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Jim CARTIER, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGNIER-LUSCHKA.

Etaient excusés :

Norbert ALAÏMO, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD

Etaient absents : Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC

Ont donné procuration :

Norbert ALAÏMO donne pouvoir à Bernard JEREZ
Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Catherine GIL
Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER

En exercice	15
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Date de la convocation : 14/03/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

Objet : Vote du taux des Taxes Locales Directes 2025

N° DEL 05/20250327

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de modifier chaque année les taux d'imposition pour les 3 taxes locales. Concernant 2025 il propose de conserver les taux actuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

◆ **FIXE** ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFB :	42,21 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB :	61,53 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS :	16,16 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.





COMMUNE : 173 MONTPEYROUX
 ARRONDISSEMENT : 34 LODEVE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC COEUR D'HERAULT

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 589 520	42,21	119,64	1 658 000	699 842	42,21	699 842
Taxe foncière non bâties (TFNB)	65 537	61,53	194,59	67 000	41 225	61,53	41 225
Taxe d'habitation (TH)	358 329	16,16	60,63	334 100	53 991	16,16	53 991
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	795 058	795 058	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité 795 058		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5) 795 058 = 1,000 000		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			55 555	0	0	-62 006	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	795 058	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-6 451	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	788 607
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

A MONTPELLIER

Le 20 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 LAURENT GUILLON

Le 20/03/2025
 Pour la Commune de MONTPEYROUX
 Le Maire



Accusé de réception en préfecture
 034-213401730-20250327-05_2025_03_27-DE
 Date de télétransmission : 28/03/2025
 Date de réception en préfecture : 28/03/2025